

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
13 AVRIL 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du « fonds
vert » - rénovation des
parcs de luminaires
d'éclairage public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRONCJESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

Avaient donné procuration :

Monsieur BASSINE à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230413-23-B-24a-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

N° DE DOSSIER : 23 B 24a

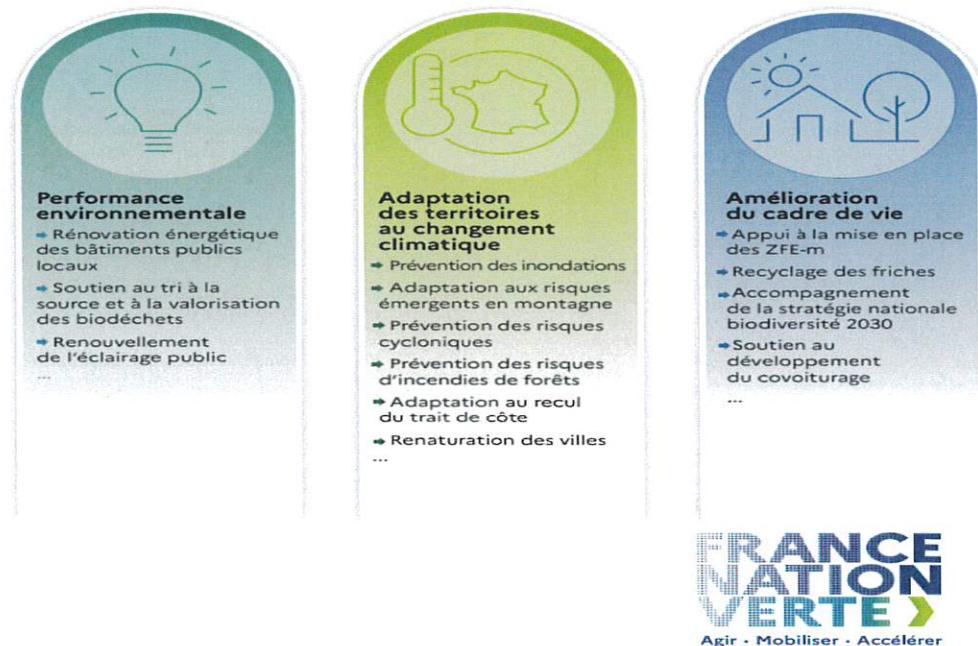
OBJET : SOLLICITATION DU « FONDS VERT » - RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Loi de Finances 2023 réaffirme la priorité donnée à la transition écologique, notamment en mettant en place dès janvier 2023 un fonds d'accélération inédit pour la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) doté de 2 milliards d'euros, géré par les Préfets de région.

Complémentaire aux dotations d'investissement de l'Etat, le Fonds vert répond à un triple objectif :



A Saint-Germain-en-Laye le développement durable est depuis plusieurs années au cœur des politiques municipales, et la Ville mène de nombreux projets visant la performance environnementale, comme la démarche « Saint-Germain-en-Laye zéro carbone » qui a été lancée en septembre 2022 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Plusieurs projets peuvent être accompagnés par ce partenariat financier avec l'Etat, notamment le plan de verdissement de l'éclairage public dont le dossier a déjà été déposé sur la base de la délibération 23-A-18d du 8 février 2023.

A la demande du service instructeur, il convient de compléter cette délibération par les éléments ci-dessous.

Le dossier faisant l'objet de la demande de financement concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public (phases 3 à 5bis), qui comprennent l'optimisation du nombre de points lumineux et le remplacement des lampes par des leds pour réaliser d'importantes économies d'énergie par la réduction des consommations électriques et la diminution du coût annuel d'entretien et de renouvellement du matériel.

Ces travaux débuteront le 01/05/2023 et se poursuivront jusqu'au 31/12/2025.

Le montant des phases 3 à 5bis faisant l'objet de la demande de financement s'élève à 1 887 505 € HT soit 2 265 006 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements et inscrits budgétairement chaque année.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble du plan de modernisation de l'éclairage public et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Candidater au dispositif du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds vert) pour le financement de ces travaux,
- Signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ensemble du plan de modernisation de l'éclairage public,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Candidater au dispositif du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds vert) pour le financement de ces travaux,
- Signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.